

AVANTAGES SOCIAUX EN UN COUP D'ŒIL

Ce document ne présente qu'un bref aperçu des principales dispositions des avantages sociaux présentés. En cas de conflit entre les définitions présentées ici et les polices ou régimes officiels, le texte de ces derniers prévaut. La société se réserve le droit de modifier, d'interrompre ou de discontinuer, en tout ou en partie, l'un ou l'autre des avantages sociaux présentés ici.

Employés temporaires

AVANTAGES SOCIAUX	DESCRIPTION
-------------------	-------------

Admissibilité au programme d'avantages sociaux

Employé	Employés temporaires qui travaillent au moins 24 heures par semaine et qui cumulent un an de travail continu.
Personnes à charge	Conjoints, y compris les conjoints de fait. Enfants âgés de moins de 21 ans, ou de moins de 26 ans s'ils sont étudiants à temps plein, ou de tout âge s'ils sont handicapés.

Assurance-vie de base et assurance décès ou mutilation par accident (D&MA)

Montant de l'avantage	\$25,000
Plafond :	\$25,000
Maximum sans preuve	\$25,000
Fin	À 70 ans ou à la retraite anticipée

Assurance-vie des personnes à charge

Montant de l'avantage	Conjoint : 10 000 \$; Par enfant : 5 000 \$
Fin	À 70 ans ou à la retraite anticipée

Assurance-vie facultative (employé et conjoint)

Unités	Unités de 10 000 \$
Plafond global	Employé et conjoint : 300 000 \$
Fin	À 70 ans ou à la retraite anticipée

Assurance-maladie complémentaire

Médicaments sur ordonnance	70 % de la première tranche de 4 500 \$ de dépenses personnelles, plus 100 % du reste par
Carte-médicaments électronique	Non
Formulaire des médicaments autorisés	Substitution par des médicaments génériques
Plafond des frais d'ordonnance	\$12
Autres dispositions	70%
Chambre d'hôpital	Chambre semi-privée
Services paramédicaux	70 % des coûts jusqu'à concurrence de 200 \$ par spécialité et 400 \$ par personne pour toutes les spécialités combinées par année civile pour les massothérapeutes, orthophonistes, physiothérapeutes, naturopathes, acupuncteurs, ostéopathes ou ostéopraticiens, chiropraticiens, podiatres ou podologues.
Psychologue/assistant social/psychothérapeute	70 % des coûts jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par personne par année
Aides auditives	500 \$ par personne tous les 36 mois
Orthétique du pied	400 \$ par personne tous les 24 mois
Chaussures orthopédiques	400 \$ par personne par année de prestations
Soins infirmiers privés	10 000 \$ par période de 12 mois par année
Fournitures et soins médicaux	Inclus (voir la liste complète dans le livret)
Soins oculaires	
Examen de la vue	100 \$ tous les 24 mois pour les adultes (19 à 64 ans)
Soins d'urgence hors-province	100%
Durée du voyage	60 jours
Plafond :	3 000 000 \$ par personne
Fin	Retraite

AVANTAGES SOCIAUX EN UN COUP D'ŒIL

Ce document ne présente qu'un bref aperçu des principales dispositions des avantages sociaux présentés. En cas de conflit entre les définitions présentées ici et les polices ou régimes officiels, le texte de ces derniers prévaut. La société se réserve le droit de modifier, d'interrompre ou de discontinuer, en tout ou en partie, l'un ou l'autre des avantages sociaux présentés ici.

Employés temporaires

AVANTAGES SOCIAUX	DESCRIPTION
Soins dentaires	
Soins dentaires en cas d'accident	100 %; plafond illimité
Examen	Une visite tous les 6 mois pour les personnes de moins de 21 ans, une visite tous les 9 mois pour
Soins de base	
Soins préventifs	70 %; diagnostics et soins préventifs
Soins de base	70 %; endodontie et parodontie, chirurgie buccale et restauration mineure
Plafond annuel	1 000 \$ (soins préventifs et de base)
Fin	Retraite
Protection du survivant	
Assurance-maladie complémentaire et soins dentaires	Les conjoints et enfants survivants seront couverts au titre du régime pendant les 24 mois suivant le décès d'un employé en service.
Partage des dépenses	
Employés	100 % des primes mensuelles d'assurance invalidité de longue durée
Employeurs	100 % des primes mensuelles pour tous les autres avantages sociaux
Ressources	

En cas de doute sur votre couverture, veuillez vous renseigner auprès de Sun Life avant d'engager les coûts.

Demandes de renseignements sur les réclamations

Industrial Alliance
groupinsurance@ia.ca
1 877 422-0644

Demandes de renseignements sur la couverture

TELUS Flexit360 – Centre d'assistance sur les prestations
Helpdesk_flexit360@telus.com
1 866 396-6714

Ce document présente la couverture proposée par les sociétés d'assurance selon les renseignements fournis par notre entreprise. Celui-ci ne comprend pas tous les niveaux de couverture, modalités, exclusions, limites et conditions définies dans votre contrat d'assurance. Il convient de lire les polices elles-mêmes pour prendre connaissance de ces détails. Le but de ce document est de vous fournir des renseignements généraux sur votre régime d'avantages sociaux aux employés. Il ne traite pas nécessairement de toutes les questions spécifiques qui pourraient vous concerner. Il n'a pas pour objet de constituer un avis juridique et ne doit pas être interprété comme tel. Les questions concernant des sujets plus spécifiques doivent être envoyées à votre service des ressources humaines/avantages sociaux.